Nations Unies A/ES-10/PV.35

Assemblée générale

Session extraordinaire d'urgence

Documents officiels

35e séance

Vendredi 16 janvier 2009, à 15 heures

New York

Président : M. d'Escoto Brockman . . . . . (Nicaragua)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de poursuivre nos travaux, j'ai l'honneur d'informer les Membres que, depuis la publication du document A/ES-10/438, l'Afghanistan a effectué le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Cette information figurera dans le document A/ES-10/438/Add.1, qui sera publié à une date ultérieure.

Point 5 de l'ordre du jour (*suite*)

Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Projet de résolution (A/ES-10/L.21)

M. Nsengimana (Rwanda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom du Groupe africain. Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la dixième session extraordinaire d'urgence sur les mesures illégales prises par Israël dans le territoire palestinien occupé, en particulier la bande de Gaza. Le Groupe africain vous est reconnaissant du haut niveau de priorité que vous avez reconnu à cette question et à la persistance des souffrances du peuple palestinien.

Arrivés au vingt et unième jour du conflit actuel dans la bande de Gaza, qui a causé près de 1 000 victimes et fait plus de 4 000 blessés, nous continuons de ne constater que peu de signes de ralentissement, si même il y en a. La situation humanitaire déjà précaire dans la bande de Gaza s'est détériorée de manière spectaculaire depuis le début de l'offensive militaire israélienne, dont les civils innocents, en particulier les femmes et les enfants, sont les principales victimes. Le Groupe africain condamne énergiquement les pertes en vies humaines subies des deux côtés et demande la cessation immédiate des hostilités.

Le Groupe africain observe avec regret que huit jours après l'adoption de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité de bien maigres progrès ont été réalisés dans sa mise en œuvre. Le Groupe africain prie instamment l'Assemblée générale de veiller à ce que la résolution 1860 (2009) du Conseil, qui, entre autres dispositions importantes, appelle à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté et à la fourniture et à la distribution sans entrave dans tout Gaza de l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

médicaux, soit mise en œuvre sans autre délai ni condition préalable.

Nous exhortons Israël à se conformer intégralement à la résolution du Conseil de sécurité, à cesser ses offensives massives contre la population civile de la bande de Gaza et à respecter les dispositions du droit international humanitaire en levant son siège et en cessant de détruire aveuglément les vies humaines et les biens. Nous appelons les deux parties à cesser toutes les activités militaires et à s'engager sur la voie de la paix durable, guidées en cela par les efforts diplomatiques en cours, notamment l'initiative égyptienne.

Le Groupe africain se félicite des efforts actuellement déployés par le Secrétaire général et les autres membres de la communauté internationale qui se sont mobilisés pour faire en sorte de trouver une solution durable au présent conflit. Le Groupe africain tient à rendre un hommage particulier à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et à toutes les autres organisations qui s'efforcent activement de soulager les souffrances des habitants de Gaza, et ce dans les conditions les plus difficiles qui soient. Il est impératif que la communauté internationale demeure activement saisie de la situation à Gaza.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que le Groupe africain continuera d'appuyer toutes les initiatives visant à parvenir à une solution des deux États pour ces deux peuples. L'affrontement n'a que trop duré et les souffrances de ces populations doivent cesser.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par exprimer l'appui du Royaume-Uni à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité que ma délégation a rédigée et parrainée la semaine dernière. La résolution 1860 (2009) appelle de manière très claire à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté. Pour cela, il faut d'urgence que cessent les attaques à la roquette du Hamas et les opérations militaires israéliennes. Nous attendons des parties qu'elles prennent sans délai les mesures qui s'imposent.

Nous nous félicitons des efforts actuellement déployés par l'Égypte pour obtenir un cessez-le-feu sur le terrain. Ces efforts sont cruciaux et nous espérons qu'ils vont aboutir. Chaque jour qui passe sans un cessez-le-feu voit augmenter le nombre des victimes civiles palestiniennes, y compris les enfants, et persister la menace que les attaques à la roquette font peser sur les civils israéliens. Nous ne pouvons pas perdre une semaine de plus dans ce conflit tragique. Le cessez-le-feu doit donc être instauré immédiatement.

Faire en sorte que ce cessez-le-feu soit durable sera une véritable gageure, mais que les parties et la communauté internationale devront absolument relever. Des actions concrètes doivent être mises en place pour améliorer la sécurité et stopper le trafic d'armes et de matériel connexe vers Gaza. Parallèlement, nous devons rouvrir les points de passage à Gaza pour permettre la circulation des personnes et des biens. Nous nous félicitons des progrès qui semblent poindre concernant ces objectifs.

Toutefois la situation humanitaire à Gaza reste dramatique. L'ONU continue d'y accomplir un travail remarquable dans des conditions extrêmement difficiles. Nous saluons le travail courageux du personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, compte tenu, en particulier, de la position impossible dans laquelle les activités militaires du Hamas le placent et des dommages causés par les bombardements israéliens. Nous condamnons le fait que le siège de l'ONU à Gaza a été touché hier par des bombes israéliennes.

Le Royaume-Uni a débloqué 10 millions de dollars supplémentaires pour répondre aux besoins humanitaires urgents. Nous allons continuer d'aider l'ONU et d'autres organismes internationaux qui disposent de l'infrastructure et de l'expertise nécessaires pour diriger l'intervention humanitaire. Cependant, seuls un cessez-le-feu permanent et la réouverture des points de passage pourront permettre des progrès durables.

Bien que nous n'ayons nullement l'intention de limiter la liberté de débattre dans cette salle et au sein de l'Assemblée générale, nous menons actuellement des négociations pour tenter de présenter un projet de résolution de l'Assemblée générale qui recueillerait l'appui général des Membres. Nous nous sentons néanmoins obligés de souligner les limites que l'Article 12 de la Charte des Nations Unies fixe à

l'action que peut prendre l'Assemblée générale sur les questions pour lesquelles le Conseil de sécurité continue de remplir ses fonctions.

À l'évidence, les efforts du Conseil de sécurité en ce qui concerne la situation à Gaza sont en cours. L'adoption de la résolution 1860 (2009), il y a une semaine, a été suivie par d'autres travaux du Conseil. Nous avons entendu un exposé du Secrétaire général avant son départ pour la région où il effectue actuellement une visite et nous avons pu à cette occasion lui prodiguer de nouveaux conseils.

Le Conseil s'est réuni de nouveau hier pour écouter un autre exposé sur la situation suite aux attaques contre des installations de l'ONU, après quoi le Président du Conseil a parlé à la presse au nom du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question et est prêt à examiner toute autre mesure qui pourrait être nécessaire à la lumière des constatations du Secrétaire général, à son retour. On ne peut douter du fait que le Conseil de sécurité exerce ses fonctions.

Avant tout, nous devons veiller à ce que l'Assemblée générale appuie les dispositions de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité qui fournit le cadre adéquat convenu pour une action collective. Je demande encore une fois à toutes les parties de mettre en œuvre d'urgence cette résolution.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'organiser cette séance sur cette question très importante qui mérite d'urgence toute notre attention. Le Japon partage les graves préoccupations relatives à la situation dans la bande de Gaza et ses environs. Nous déplorons le nombre élevé des victimes, qui s'élève désormais à plus 1 000 morts, dont plus de 300 enfants et plus de 70 femmes d'après les rapports de M. John Holmes.

Comme la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité l'affirme, nous condamnons toute violence et toutes les hostilités dirigées contre des civils et tout acte de terrorisme. En tant que fervent défenseur des activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour les Palestiniens, nous pensons que ce qui s'est passé dans les bâtiments de l'UNRWA hier n'est pas acceptable.

Il y a eu des dégâts très importants aux infrastructures publiques, ce qui a un impact négatif sur cette situation extrêmement difficile. Cela peut toucher la population dans le long terme. Nous appelons à un cessez-le-feu effectif. Pour que le cessez-le-feu soit effectif, il doit être immédiat, durable et pleinement respecté.

À cet égard, nous appuyons pleinement la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée avec le soutien politique le plus large possible la semaine dernière. Le Japon appuie pleinement les éléments qui figurent dans cette résolution et œuvrera de concert avec les autres membres de la communauté internationale pour les mettre en œuvre. En tant que membre du Conseil de sécurité, le Japon, avec les autres membres du Conseil, s'assurera que la question sera examinée avec le plus grand soin possible et sera une priorité absolue non seulement jusqu'à ce qu'il y ait un cessez-le-feu, mais aussi jusqu'à ce qu'une paix véritable soit instaurée dans la région.

Nous nous félicitons des nombreuses initiatives diplomatiques, en particulier celles prises par l'Égypte. Le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Hirofumi Nakasone, a transmis à M. Ahmed Aboul Gheit, le Ministre des affaires étrangères de l'Égypte, les félicitations du Japon pour ses efforts diplomatiques en faveur d'un cessez-le-feu. Nous prêtons également notre appui sans réserve au Secrétaire général lui-même, qui se trouve actuellement dans la région et qui travaille inlassablement, en ce moment même, à mettre un terme à la violence. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur ce voyage à son retour. L'Ambassadeur Tatsuo Arima, Envoyé spécial du Gouvernement japonais au Moyen-Orient, rencontre en ce moment même les dirigeants politiques de l'Égypte, d'Israël et de l'Autorité palestinienne pour exhorter toutes les parties à parvenir à un cessez-le-feu immédiat. Nous espérons très sincèrement que ces efforts diplomatiques porteront leurs fruits dès que possible.

Le Japon compatit vivement aux souffrances des civils innocents à Gaza. Les Gazaouis ont besoin d'une aide humanitaire immédiate. Le Japon a annoncé qu'il fournirait une aide d'urgence d'un montant de 10 millions de dollars, dont 3 millions de dollars alloués immédiatement par l'entremise de l'UNRWA.

Toute l'aide humanitaire et économique nécessaire doit pouvoir être acheminée sans entrave par les points de passage. Les points de passage vers Gaza doivent être rouverts sous contrôle légitime afin de permettre à la population dans le besoin d'avoir accès

aux fournitures nécessaires et aux blessés de recevoir des soins médicaux.

Nous pensons qu'il est de la plus haute importance que la solution au problème soit trouvée par les parties concernées, avec l'appui de nous tous, au niveau aussi bien régional qu'international, et non l'inverse. Le Japon, pour sa part, continuera de jouer un rôle constructif afin d'aider les parties dans leurs efforts pour parvenir à la paix.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement du Japon aux principes énoncés dans les résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Une paix durable ne saurait être instaurée que s'il y a un engagement durable en faveur de la reconnaissance mutuelle, si la région est à l'abri de la violence, de l'incitation à la violence et de la terreur et s'il y a un engagement durable en faveur de la solution des deux États se fondant sur les accords et les obligations pris par le passé. Nous espérons sincèrement que le processus politique sera bientôt remis sur les rails avec pour but de parvenir à une paix globale, juste et durable.

M. Zinsou (Bénin) : Depuis trois semaines, la bande de Gaza est à feu et à sang du fait d'une opération punitive de grande envergure avec l'emploi disproportionné et indiscriminé de la force qui affecte gravement les populations civiles, ciblées à dessein. Le Bénin est très sensible à la souffrance des victimes de cette crise sans précédent.

Le droit des peuples à l'autodétermination est un droit inaliénable. Il en est de même pour tout État d'exercer son droit à la légitime défense, dans le strict respect des règles du droit international humanitaire, du droit international et des droits de l'homme. La situation actuelle à Gaza est en totale rupture avec ces règles et avec les principes élémentaires d'humanité. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : autour de 1 000 morts et 5 000 blessés en si peu de temps. Aucune cause ne peut justifier ou rendre acceptables tant de dégâts humains, les attaques intolérables perpétrées contre les installations sociales des Nations Unies, et apparemment l'utilisation d'armes s'apparentant à celles proscrites par la communauté internationale contre des civils sans défense pris au piège des extrémistes de tous bords. Le Bénin condamne vigoureusement toutes ces violations du droit international humanitaire. Il engage les Nations Unies à procéder aux enquêtes nécessaires pour établir les responsabilités sans complaisance.

Le Bénin exhorte vivement tous les pays qui ont une influence sur la situation au Moyen-Orient à faire tout ce qui est légalement en leur pouvoir pour faire cesser la violence exercée contre le peuple palestinien. À cet égard, le Bénin appelle à un respect scrupuleux de la résolution 1860 (2009), adoptée le 8 janvier 2009 par le Conseil de sécurité, qui exige un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, un retrait des forces israéliennes de Gaza, et l'approvisionnement sans entrave, ainsi que la distribution dans tout le territoire, de l'aide humanitaire.

Après une crise d'une telle gravité, la communauté internationale a l'impérieux devoir de faire en sorte que soient établis les fondements d'une paix durable dans la région, afin que cette situation ne se répète plus. À défaut d'obtenir la coopération des parties, le Conseil de sécurité devra user de tous les moyens à sa disposition pour mettre définitivement fin à ce conflit asymétrique. Il a trop duré et il prend une tournure qui met en péril un peuple auquel la communauté internationale doit protection.

Enfin, cela étant, le Bénin soutient les efforts engagés pour une solution diplomatique de la crise, en particulier il soutient le plan franco-égyptien, ainsi que les objectifs de la tournée du Secrétaire général dans la région. Nous exhortons toutes les parties prenantes à poursuivre sans relâche les négociations pour faire prévaloir la voie du dialogue et du compromis.

Les éléments du règlement définitif de la question palestinienne sont connus. La solution doit faire droit aux légitimes aspirations des uns et des autres, Israéliens et Palestiniens, qui ont vocation légitime à vivre chacun dans son État.

Le Bénin estime que la voie du règlement tracée à la Conférence d'Annapolis doit être appliquée pour traduire dans la réalité la vision de deux États vivant côte à côte en paix et dans des frontières définies à la suite de négociations directes entre les parties et internationalement reconnues et garanties.

M. Wolfe (Jamaïque), Vice-Président, assume la présidence.

Nous exhortons toutes les factions palestiniennes à travailler pour surmonter leurs divergences pour rétablir leur unité d'action sous l'Autorité palestinienne légitime. Car, la division affaiblit et dessert la cause palestinienne dans son ensemble tout en éloignant les perspectives d'un règlement négocié du conflit.

Nous engageons toutes les parties prenantes intervenant à un titre ou à un autre à faire tout ce qui leur est possible, de part et d'autre, pour réactiver et maintenir le processus de paix et conduire les peuples palestinien et israélien à la réconciliation. La priorité doit être de faire cesser l'effusion de sang et de créer les conditions nécessaires à l'extinction de tous les foyers de tension au Moyen-Orient, car nul n'ignore l'influence déstabilisatrice que la situation du peuple palestinien exerce sur les relations internationales dans la région et au-delà au cours de ces dernières décennies.

Le Conseil de sécurité devrait s'occuper avec efficacité et plus de rigueur de cette situation en faisant plein usage des moyens d'action à sa disposition pour obtenir la mise en œuvre effective de ses décisions. Il nous faut rompre définitivement la spirale de la violence pour donner une chance à la paix.

Pour terminer, ma délégation s'associe au projet de résolution qui sera adopté à la fin de cette séance de la dixième session d'urgence extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Ould Hadrami (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Permettez-moi d'emblée de remercier le Président d'avoir convoqué cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale consacrée aux mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste des territoires palestiniens occupés, notamment à la situation qui règne actuellement dans la bande de Gaza. Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de trouver une solution à la situation actuelle.

Je tiens à m'associer aux déclarations faites par le représentant du Royaume du Maroc au nom du Groupe des États arabes, par le représentant de l'Ouganda au nom des membres de l'Organisation de la conférence islamique, par le représentant de Cuba au nom des membres du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Rwanda au nom du Groupe des États africains.

Je voudrais dire la vive préoccupation et la douleur éprouvées par les dirigeants et le peuple mauritaniens face à l'agression brutale dont est victime le peuple palestinien frère, qui cause de nombreuses victimes et beaucoup de dommages matériels. Israël mène une guerre aérienne, maritime, terrestre contre la bande de Gaza et, malgré les appels lancés par tous les peuples du monde, les organisations de défense des droits de l'homme et les organismes de secours internationaux, il poursuit son agression. Israël est hélas resté sourd à tous ces appels, et il ne fait aucun doute que cette guerre encouragera la diffusion d'une culture de violence et de représailles dans un monde où tous aspirent à vivre et à coexister dans la paix.

Cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale se tient à un moment où l'agression israélienne menée contre Gaza entre dans sa troisième semaine et a fait plus de 1 000 morts, outre les milliers de blessés, y compris des femmes et des enfants. Cette situation tragique est catastrophique, car elle touche une population civile non armée et assiégée qui doit endurer la brutalité d'une machine militaire impitoyable.

Le peuple palestinien a, cruellement et de toute urgence, besoin d'être protégé par la légitimité internationale qui doit lui garantir une vie décente et digne sur une terre où il puisse vivre dans la paix et la sécurité, et non pas dans un environnement où il subit des agressions haineuses où même les mosquées, les écoles et les installations de l'ONU sont prises pour cibles. En effet, lorsqu'un entrepôt de l'ONU a été violemment bombardé par les Israéliens, les vivres et les articles médicaux ont été détruits dans l'incendie qui en a résulté.

Ces lieux doivent bénéficier de l'immunité et de la sécurité internationales pour limiter les conséquences négatives. La communauté internationale représentée à l'ONU doit immédiatement mettre fin à l'effusion de sang en cours dans la bande de Gaza. Cela ne sera possible qu'en appliquant pleinement la résolution 1860 (2009), qui prévoit un cessez-le-feu immédiat et durable menant au plein retrait des forces israéliennes de Gaza et à l'ouverture des points de passage de la frontière, de manière à permettre la fourniture et la distribution sans entrave de vivres, de carburant et la prestation d'une assistance médicale aux Gazaouites. Nous exhortons donc l'Assemblée générale à œuvrer immédiatement à l'application de la résolution 1860 (2009). Lorsqu'un cessez-le-feu immédiat sera instauré, nous appelons à la convocation d'une réunion extraordinaire d'urgence des pays donateurs pour contribuer à la reconstruction de Gaza.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Préoccupée par la situation et soucieuse de s'acquitter de l'obligation qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies, la Mauritanie demande à

la communauté internationale, du haut de cette tribune, de travailler à la protection du peuple palestinien et au respect de ses droits nationaux et humanitaires. Cette guerre n'a pas de gagnant, comme cela a été confirmé à de nombreuses reprises. Il ne peut y avoir de solution militaire; la solution repose sur des négociations.

Nous pensons que la meilleure manière de parvenir à la paix passe par l'application de toutes les résolutions de l'ONU par Israël et par une réponse positive d'Israël à l'Initiative de paix arabe, qui repose sur le principe de la terre contre la paix, à et toutes les autres bonnes initiatives qui visent en fait à une paix juste, durable et globale ainsi qu'au règlement permanent du conflit arabo-israélien permettant la création d'un État palestinien ayant Jérusalem comme capitale et coexistant dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël.

Pour terminer, je voudrais confirmer que, malgré les ressources et les moyens limités de la Mauritanie, nous avons apporté de l'aide à nos frères et sœurs dans la bande de Gaza, sous la forme de huit camions transportant des vivres, des articles médicaux et du lait en poudre pour les bébés afin d'alléger leurs souffrances.

M. Tiendrébéogo (Burkina Faso) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous remercier d'avoir accepté de convoquer cette session extraordinaire d'urgence afin de permettre à l'ensemble des États Membres de l'ONU de s'exprimer sur la grave crise qui secoue le Moyen-Orient depuis trois semaines.

Le Burkina Faso voudrait réitérer sa très vive préoccupation face à la persistance de l'escalade de la violence à Gaza, comme il l'a fait dans le cadre du Conseil de sécurité depuis le déclenchement des hostilités. À ces occasions, le Burkina Faso a toujours exprimé sa ferme condamnation du recours à la force par les deux parties, y compris le caractère disproportionné et indiscriminé des frappes israéliennes. Aujourd'hui, le bilan est très lourd. Cependant, si nous déplorons les morts du côté israélien, force est de reconnaître que ce sont les populations civiles de Gaza qui paient le plus lourd tribut à cette guerre.

Ma délégation tient à dire que, quels qu'en soient les motifs, les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire, à l'échelle de ce qu'il nous est donné de voir, sont inacceptables parce qu'injustifiables. C'est pourquoi, nous les condamnons, surtout lorsque nombre de ces victimes sont des femmes et des enfants, otages d'une situation dont ils ne sont nullement responsables.

Nous condamnons notamment le fait de prendre pour cibles des écoles, des hôpitaux, des locaux d'organes de presse et, hier encore, des installations de l'Organisation des Nations Unies qui, dans cette situation de chaos généralisé constituent des abris de fortune pour les populations civiles. En aucun cas, cela ne peut servir la cause d'une quelconque victoire, encore moins de la paix.

Pour toutes ces raisons, nous exhortons les parties à assumer pleinement leurs responsabilités, notamment par le respect intégral et sans condition des Conventions internationales pertinentes, en particulier la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Humainement et moralement, personne ne peut rester indifférent face à la catastrophe de Gaza, dont la situation humanitaire était déjà alarmante du fait du blocus, ni aux attaques aux roquettes contre Israël. C'est pourquoi, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, le Burkina Faso a voté en faveur de la résolution 1860 (2009), avec la conviction qu'en dépit de ses insuffisances, de ses faiblesses et de son caractère quelque peu tardif, elle offrait tout de même l'occasion au Conseil de sécurité de joindre sa voix à toutes celles qui, à travers le monde, ont exprimé leurs préoccupations, appelé à un cessez-le-feu immédiat et à une réaction urgente et appropriée sur le plan humanitaire. Malheureusement, et cela est fort regrettable, les parties ont immédiatement rejeté la résolution, et ont continué à s'affronter sans répit.

L'urgence demeure cependant la même. Aussi, aucun effort ne doit-il être épargné pour que la résolution 1860 (2009) soit effectivement mise en œuvre. À cet égard, nous saluons et soutenons toutes les initiatives en cours sur le plan diplomatique, aussi bien pour arrêter la violence actuelle, que pour trouver une solution politique juste, durable et globale au conflit israélo-palestinien. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Président Moubarak d'Égypte pour ses inlassables efforts qui, nous l'espérons, porteront rapidement des fruits. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies mérite également notre appui inconditionnel, lui qui, depuis le début de la crise, n'a eu de cesse de faire appel à la raison et à la responsabilité d'Israël et du

Hamas, ainsi qu'à la solidarité internationale à l'égard des populations civiles.

Obtenir le cessez-le-feu sera une chose, arriver à le maintenir durablement en sera une autre. À cet égard, l'idée de mettre en place un mécanisme international de surveillance du cessez-le-feu et des autres dispositions de la résolution 1860 (2009) mérite d'être considérée avec la plus grande attention. II nous faut également, et dès à présent, mobiliser dans les meilleurs délais toutes les bonnes volontés en vue de la reconstruction et du relèvement économique de Gaza dévasté.

Pour ce qui concerne les perspectives, le Burkina Faso a toujours été en faveur de la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Tous les efforts doivent converger vers cet objectif qui, nous en sommes convaincus, garantirait une solution juste, durable et globale au conflit.

M. Park In-kook (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée est profondément préoccupée par la poursuite de la violence, par les pertes humaines et par les souffrances des civils à Gaza et aux environs de Gaza. Ma délégation déplore la poursuite des hostilités et souhaite présenter ses sincères condoléances aux familles des victimes.

Nous sommes profondément troublés par la perte de vies civiles à l'école des Nations Unies à Jabaliya. Nous sommes extrêmement préoccupés notamment par le bombardement du complexe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Gaza, qui a fait nombre de blessés et de morts et détruit une quantité considérable d'articles de secours. Nous nous associons au choc et à l'indignation exprimés par le Secrétaire général.

Ma délégation estime que la communauté internationale doit faire tout son possible pour permettre qu'il soit mis un terme à la violence qui sévit actuellement. Encore une fois, j'appelle toutes les parties au conflit à instaurer un cessez-le-feu et, notamment, à garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave à la population civile de Gaza.

La République de Corée appuie pleinement les efforts déployés au niveau international pour mettre fin à cette situation tragique. À cet égard, je me félicite de l'adoption, le 8 janvier, de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité appelant à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté à Gaza. Ma délégation appelle toutes les parties à mettre en œuvre cette résolution, instaurant ainsi un cessez-le-feu immédiat permettant l'acheminement de l'aide humanitaire aux Palestiniens et arrêtant le trafic d'armes et de munitions dans le territoire.

Ma délégation appuie pleinement les efforts diplomatiques actuellement déployés par l'Égypte, la France et d'autres pays pour amener les deux parties à s'accorder sur un cessez-le-feu durable, à travailler à la réconciliation et à reprendre les initiatives régionales de paix. Ma délégation remercie vivement le Secrétaire général de ses efforts, qui sont de nature à favoriser la fin du conflit et qui ont beaucoup aidé à gérer la grave situation humanitaire sur le terrain. J'encourage toutes les parties à redoubler leurs efforts afin de permettre que la visite que le Secrétaire général effectue actuellement au Moyen-Orient conduise à un cessez-le-feu ainsi qu'à des négociations significatives.

Le peuple de Gaza a d'urgence besoin d'aide humanitaire. Les vivres, les traitements médicaux et le carburant doivent être fournis à Gaza. Consciente de l'urgente situation humanitaire, la République de Corée a fourni une aide humanitaire d'urgence au peuple de Gaza.

La République de Corée est profondément préoccupée par les répercussions négatives que les combats qui sévissent actuellement auront sur les perspectives à long terme de paix et de stabilité dans la région. Ma délégation estime que seule une solution politique négociée peut être acceptée mutuellement par toutes les parties au conflit. Elle doit avoir pour résultat la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

La République de Corée a toujours été un partisan résolu du processus de paix au Moyen-Orient. Ma délégation estime que le processus de paix entre Israël et la Palestine revêt une importance majeure pour la paix et la stabilité de la région et du monde dans son ensemble. Nous nous rallions à l'appel lancé par la communauté internationale pour inviter toutes les parties à se rassembler autour de la table de négociation afin de régler le conflit de manière pacifique, en travaillant pour assurer une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

M. Soler Torrijos (Panama) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer, ma délégation

souhaite vous remercier d'avoir décidé la reprise de la présente session extraordinaire d'urgence.

La communauté internationale doit prêter toute son attention à une situation qui se détériore de jour en jour. La situation sur le terrain est grave, d'où l'importance que cet organe agisse et formule une recommandation à cet égard. À plusieurs reprises, le Panama a fait état de sa profonde préoccupation face à la situation que connaît la population de Gaza. Il a condamné le non-respect du cessez-le-feu et lancé un appel à Israël et au Hamas pour qu'ils cessent la violence immédiatement et sans conditions, pour qu'ils prennent les mesures nécessaires afin d'éviter les victimes civiles, et pour qu'ils permettent l'acheminement sans entrave de l'aide médicale et humanitaire.

Le Panama a d'autre part condamné vigoureusement les attaques du Hamas contre les civils israéliens et reconnu le droit d'Israël à l'autodéfense. Le Panama a également souligné, cependant, que ce droit ne peut s'exprimer de manière inconditionnelle. La force doit être utilisée conformément aux principes de proportionnalité et de nécessité. Les tirs sporadiques de roquettes contre des civils, aussi graves qu'ils soient, ne justifient pas la destruction actuelle de l'infrastructure et la mort d'innombrables enfants et civils palestiniens, comme c'est le cas actuellement. La Charte et le droit international imposent des limites à ce droit à l'autodéfense, et Israël ne peut l'exercer en ignorant les frontières, en imposant sa souveraineté ni en violant les normes du droit international humanitaire. À cet égard, ma délégation considère opportun l'appel lancé par le Secrétaire général afin qu'une enquête indépendante soit menée sur le respect du droit international humanitaire à Gaza pendant ce conflit.

Le Panama reconnaît les efforts déployés par différents acteurs régionaux en vue de tenter de résoudre cette crise, en particulier l'Égypte, la Ligue des États arabes et d'autres acteurs en Europe et en Amérique latine. Ces différents acteurs ont souligné que seul un cessez-le-feu renouvelé peut ouvrir la voie à l'établissement des conditions minimales acceptables pour le peuple de Gaza, et signalé que seule la poursuite des négociations politiques entre les factions palestiniennes et entre Israël et une Autorité palestinienne qui négocie pour tous les Palestiniens pourra déboucher sur une solution durable à ce conflit.

Cependant, la multiplication de ces initiatives indique que le Conseil de sécurité, qui assume la responsabilité principale de maintenir la paix et la sécurité internationales, n'accomplit pas pleinement sa tâche. Le Conseil de sécurité vient d'adopter la résolution 1860 (2009), qui n'est toujours pas appliquée. Nous savons tous que certains États membres du Conseil qui appuient l'une ou l'autre des parties au conflit le font de manière inconditionnelle, sans tenir compte, comme cela devrait être la cas, des activités ou des décisions spécifiques qui sont prises. En conséquence, à ce jour, il ne semble pas y avoir au sein du Conseil la volonté ou la capacité de promouvoir une entente de nature à faciliter une solution politique. Compte tenu de cette incapacité du Conseil, les initiatives de paix apparaissent et disparaissent sans avoir vraiment d'effet.

Le Panama lance un appel au Conseil et à ses membres pour qu'ils s'acquittent de la responsabilité que leur impose la Charte de redoubler d'efforts pour comprendre les causes du conflit et, surtout, ses effets à l'échelon international, et pour proposer et mettre en œuvre des solutions qui mèneront à la paix.

M. Mitchell (Grenade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté des Caraïbes.

Les États membres de la Communauté des Caraïbes souhaitent saisir cette occasion tout d'abord pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de cette occasion de présenter nos vues, en tant que Membre de l'ONU, sur la situation tragique qui règne à Gaza. Nous sommes heureux que l'histoire n'aura pas à retenir le silence de l'Assemblée générale, alors que la souffrance humaine s'intensifie à Gaza et que d'autres n'agissent pas efficacement.

Nous appelons l'attention sur la déclaration faite par les Ministres des affaires étrangères de la Communauté des Caraïbes, le 9 janvier, qui a été distribuée aux États Membres.

La Communauté des Caraïbes exprime sa profonde préoccupation face aux attaques contre Gaza et le sud d'Israël, et déplore également la perte de vies que cela a entraîné, y compris celles de non-combattants, particulièrement de femmes et d'enfants innocents. Nous déplorons également la destruction généralisée de biens essentiels et d'infrastructures, particulièrement d'habitations.

La Communauté des Caraïbes condamne sans équivoque les attaques délibérées perpétrées contre le personnel, les convois et les installations des Nations Unies. Nous nous associons aux propos tenus par le Secrétaire général pour dénoncer fermement ces attaques répétées et apparemment délibérées.

La Communauté des Caraïbes réitère l'appel lancé par la communauté internationale en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, comme indiqué dans la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Nous sommes consternés par l'indifférence flagrante de la communauté internationale face à cette demande légitime. L'ONU ne devrait accepter cette conduite éhontée d'aucun de ses États Membres, car les vœux de l'Organisation sont ainsi bafoués impunément. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, la Communauté des Caraïbes appuie votre appel concret en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et d'un accès humanitaire immédiat. Nous pensons, à partir du moment où ces deux mesures auront été appliquées, que l'Assemblée générale commencera à s'acquitter de l'obligation qui lui incombe en vertu de la Charte de promouvoir la paix et de mettre fin à la souffrance humaine.

Tout au long de ce conflit, nous avons été les témoins du mépris absolu de la dignité et du caractère sacré de la vie humaine, ainsi que de tueries et de mutilations aveugles de civils innocents, en particulier de femmes et d'enfants. En fait, soumettre le peuple palestinien entier à une punition collective nous paraît inacceptable.

Nous appuyons tous les efforts déployés par le Secrétaire General, la Ligue des États arabes, d'autres États et d'autres organisations internationales. Il ne fait aucun doute que les habitants courageux, mais qui souffrent, depuis longtemps, de la région du Moyen-Orient aspirent profondément à la paix. C'est pourquoi les États membres de la Communauté des Caraïbes demandent instamment à toutes les parties, ainsi qu'aux parties intéressées, de n'épargner aucun effort pour relancer le processus de paix. Nous exhortons les parties à adopter et respecter des paramètres utiles qui permettront de régler toutes les questions en suspens. Il faut établir un calendrier clair pour parvenir à une paix durable entre les parties, dans l'intérêt final de toutes les parties concernées.

L'embargo économique et humanitaire imposé au peuple de Gaza doit être levé, avec effet immédiat, et des mesures doivent être adoptées pour permettre l'acheminement sans entrave des fournitures de secours, du personnel humanitaire et d'autre formes d'aide humanitaire destinée à la population civile. La Communauté des Caraïbes demande le strict respect des principes du droit international humanitaire, y compris la Convention de Genève. Il convient de tout faire pour garantir leur respect. Nous appelons les parties à respecter pleinement leur obligation à cet égard.

La vie économique du peuple de Gaza ne doit pas être compromise. Les activités qui soutiennent la vie quotidienne du peuple palestinien et qui permettent de garantir la survie et le bien-être minimal de la population, ne doivent jamais être menacées, car cela reviendrait à violer les principes fondamentaux des droits de l'homme que sont le droit à la vie et à la dignité.

C'est en ayant à l'esprit la protection des droits fondamentaux des peuples que la Communauté des Caraïbes souhaite qu'un accès sans entrave sois accordé à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), au Comité international de la Croix-Rouge et à d'autres organisations humanitaires, pour que ces organismes puissent mener à bien leur activité humanitaire légitime, dont la population à Gaza a tant besoin pour alléger la situation difficile à laquelle elle est confrontée. De même, il faut garantir aux habitants de Gaza et aux habitants du sud d'Israël le droit à la sécurité et à la protection.

Enfin, en reconnaissant que la diplomatie est la langue du règlement des différends, les États membres de la Communauté des Caraïbes sont disposés à jouer leur rôle pour trouver une solution juste et durable à la recherche internationale d'une paix durable entre Israël et la Palestine, et au Moyen-Orient en général. Nous ne pensons pas qu'il y ait de solution militaire au conflit israélo-palestinien. Par conséquent, nous appelons les parties à retourner à la table des négociations. De fait, il faut que toutes les parties prenantes suscitent un nouvel élan. La réalisation de la paix dans la région doit commencer par la cessation immédiate des hostilités dans le conflit en cours, Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Une fois encore, Monsieur le Président, nous vous remercions de l'esprit de direction à la fois fort et exemplaire, de la compassion et de la force morale dont vous avez fait montre tout au long de cette

tragique crise humanitaire. Ils sont illustrés par le courage dont vous vous armez pour tenter de trouver, par le dialogue, des solutions à la fois immédiates et satisfaisantes.

M. Toihiri (Comores) : Ma délégation remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente session extraordinaire. Ceci ne nous étonne pas quand on connaît l'engagement de l'homme pour les causes justes, pour la défense du faible contre le superpuissant, pour la défense du droit contre le non-droit, pour la défense de la justice contre l'injustice. Ma délégation fait sienne les déclarations du Maroc au nom du Groupe des États arabes, de Cuba au nom du Mouvement des pays non-alignés, de l'Ouganda au nom de l'Organisation de la Conférence islamique et du Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique.

Fidèle à leur position, les Comores soutiennent bien sûr le peuple palestinien dans sa lutte juste et légitime. Je serai bref car tout ce qui devait être dit a été dit, mais tout ce qui devait être fait n'a pas été fait par rapport à la situation de Gaza.

C'est pour cela que nous nous demandons combien de temps encore, la communauté internationale va accepter l'inacceptable, pardonner l'impardonnable, excuser l'inexcusable, trouver des excuses au comble de l'horreur en voyant massacrer des innocents, massacrer des bébés, des enfants et des femmes? Oui, un tiers des victimes de cette hécatombe sont des enfants. Combien de temps encore la communauté internationale va assister, impuissante, à l'horreur quotidienne de l'hécatombe dont est victime la population civile de Gaza? Comment l'une des plus puissantes armées du monde peut-elle se glorifier de sa force lorsqu'elle n'a en face d'elle qu'une population civile désarmée? Combien de temps la communauté internationale va-t-elle encore assister, impuissante, au bombardement de ce qu'il y a de plus neutre et de plus sacré, notamment les bâtiments des organes de presse, les hôpitaux, les écoles, les locaux des Nations Unies et les lieux de culte? Combien de temps encore allons-nous accepter l'utilisation d'une force de guerre brutale et disproportionnée et l'utilisation de bombes à phosphore contre une population civile constituant la majorité des victimes? Combien de temps encore nos consciences vont-elles continuer à être torturées par le spectacle de la violation quotidienne par Israël de la Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre? Combien de temps encore allons-nous accepter qu'un pays continue à mépriser les résolutions de la communauté internationale?

Nous pensons que trop c'est trop. Le comble de l'horreur est atteint. Aussi, nous, les Comores, demandons l'application de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, un cessez-le-feu immédiat, le retrait des troupes israéliennes de Gaza, la levée du blocus imposé au territoire, qui est la cause principale de la crise, l'ouverture des points de passage, la mise en place d'une commission internationale pour enquêter sur les violations du droit international et du droit international humanitaire à Gaza, et un effort considérable de la communauté internationale pour contribuer à la reconstruction rapide de Gaza.

Enfin nous saluons et félicitons les pays qui se sont engagés à apporter une aide au peuple martyr palestinien et nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire général, ainsi que par l'Égypte, pour trouver une solution juste à ce conflit qui n'a que trop duré.

M^me^ Parviainen (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne faite plus tôt par le représentant de la République tchèque.

Je m'associe à l'appel lancé par mes collègues à un cessez-le-feu immédiat et durable qui soit pleinement respecté par les deux parties. Il est impératif que cessent les tirs de roquette visant les villes israéliennes et que les troupes israéliennes se retirent de Gaza, afin de permettre l'ouverture normale des points de passage vers Gaza et un retour à des conditions normales de vie pour tous les citoyens. La résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité devrait être mise en œuvre intégralement et dans tous ses aspects sans autre délai.

Nous devons veiller à la fourniture rapide et sûre d'une aide humanitaire à la population de Gaza. Nous tenons à rappeler que faciliter les opérations humanitaires est une obligation pour toutes les parties à un conflit en vertu du droit international humanitaire. Les souffrances des civils, en particulier des enfants, sont intolérables. La Finlande condamne par conséquent le bombardement par Israël du siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Gaza. Cet acte a aggravé encore davantage la situation humanitaire déjà désastreuse des civils à Gaza. Afin d'aider l'UNRWA à mener à bien ses tâches vitales, la Finlande se prépare en ce moment même à verser une contribution à l'Office.

Une fois le cessez-le-feu instauré, notre objectif devrait être d'intensifier le processus de paix ainsi que

le demande la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité. À cet égard, il est de la plus haute importance d'encourager la réconciliation intra-palestinienne.

Enfin, il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit israélo-palestinien. La solution doit reposer sur le processus élaboré à Annapolis, qui doit conduire à la création d'un État palestinien viable vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. Nous appuyons tous les efforts visant à parvenir à un cessez-le-feu permanent dans cette région.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite plus tôt par le Représentant permanent de la République tchèque au nom de la présidence de l'Union européenne.

Mon gouvernement a été l'un des premiers à demander un cessez-le-feu immédiat et viable à travers de multiples déclarations publiques, son activité diplomatique et les positions que l'Italie a clairement exprimées au Conseil de sécurité au cours de ses dernières journées en tant que membre non permanent.

Mon pays est profondément préoccupé par la situation humanitaire extrêmement grave qui règne dans la bande de Gaza. L'augmentation spectaculaire du nombre des victimes civiles est inacceptable. La politique d'intolérance et de haine fait payer un prix exorbitant à la population civile innocente. Nous insistons également sur la nécessité de garantir, en toutes circonstances, le respect de l'inviolabilité des écoles, des hôpitaux et des locaux des Nations Unies. De la même manière, nous affirmons que ces sanctuaires pour les civils ne doivent jamais être utilisés à des fins militaires.

La mobilisation continue du Conseil de sécurité, notamment avec l'adoption de la résolution 1860 (2009), est un élément important et positif. Toutes les parties devraient répondre sans délai à l'appel du Conseil à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté. Il n'y a pas de solution militaire à la crise et le processus de paix entériné à la conférence d'Annapolis est irréversible, comme l'a affirmé la résolution 1850 (2008) du Conseil de sécurité.

Mon gouvernement a immédiatement contribué aux initiatives visant à venir en aide à la population palestinienne de la bande de Gaza confrontée à cette situation humanitaire désastreuse. L'Italie a versé une contribution d'urgence de 3 millions d'euros aux organismes des Nations Unies et au Croissant-Rouge palestinien. Mon gouvernement a également coordonné l'aide en provenance de la société civile et des autorités locales italiennes, collectant ainsi des contributions supplémentaires qui seront rapidement acheminées vers la bande de Gaza.

La détermination de l'Égypte à faciliter une solution, en particulier le plan proposé par le Président Moubarak, devrait être activement appuyé et encouragé. Les parties devraient aussi être encouragées à chercher des solutions novatrices qui puissent mener dès que possible à un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté.

Les efforts internationaux pour trouver une solution à la crise et pour relancer le processus de négociation devraient être fondés sur le rôle actif du Quatuor et l'engagement de l'Union européenne, et il faut les poursuivre et les renforcer en se fondant sur l'Initiative de paix arabe qui offre une base solide et adéquate pour aller de l'avant. La mission du Secrétaire général dans la région et ses efforts pour mettre un terme aux hostilités sont particulièrement bienvenus. Nous saluons également son engagement personnel continu à promouvoir une solution durable au conflit au Moyen-Orient, notamment sa participation et sa contribution aux activités du Quatuor.

Mon pays tient à confirmer sa volonté de déployer tous les efforts possibles dans le cadre de l'Union européenne pour obtenir la réouverture du point de passage de Rafah et le rétablissement de la Mission d'assistance frontalière de l'Union européenne; l'Italie a fortement contribué à sa création en 2005.

Pour terminer, le but de cette séance devrait être de mettre l'ensemble des Nations Unies, de tout leur poids, au service des efforts diplomatiques déployés pour trouver une solution à cette situation, et en particulier pour appuyer la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, conformément à sa disposition mettant en place une feuille de route claire pour arriver rapidement au résultat que nous souhaitons.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je tiens à ajouter quelques mots, à titre national, à la déclaration faite par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

C'est avec la plus grande inquiétude que nous continuons de suivre la violence, les violations des

droits de l'homme et les pertes civiles, y compris des femmes et des enfants, ainsi que la détérioration de la situation humanitaire à Gaza et dans ses environs. Nous joignons notre voix à d'autres au sein de la communauté internationale qui demandent un cessez-le-feu immédiat et le retrait des forces israéliennes de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Le Portugal regrette vivement les actes de violence qui ont fait tant de pertes civiles. Nous condamnons aussi bien les tirs de roquette du Hamas que l'opération militaire israélienne. Les deux doivent cesser immédiatement.

Nous invitons toutes les parties à faire tout leur possible pour permettre d'alléger la tragique situation humanitaire actuelle. À cette fin, nous encourageons Israël à créer les conditions de sécurité nécessaires pour permettre la distribution efficace de l'aide humanitaire, notamment de l'assistance médicale, à la population touchée. Nous demandons également aux parties de respecter pleinement leurs obligations en vertu du droit international humanitaire.

Compte tenu de la gravité de la crise humanitaire, le Portugal a décidé de verser une contribution extraordinaire de 100 000 dollars à l'appel d'urgence lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Il n'existe pas de solution militaire au conflit au Moyen-Orient. Le Portugal, avec ses partenaires de l'Union européenne, continue d'appuyer les initiatives diplomatiques en cours qui ont pour but de mettre un terme à la crise actuelle. Le Portugal souligne les risques de radicalisation qui peuvent émerger de la poursuite des hostilités, avec de terribles conséquences non seulement dans cette région, mais également dans d'autres régions du monde. La prolongation de la situation actuelle ne fera que renforcer l'extrémisme au détriment de la modération et du dialogue.

Nous lançons un appel à toutes les parties pour qu'elles reviennent aux principes et aux objectifs d'Annapolis afin de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient, sur la base de la solution des deux États avec la création d'un État palestinien indépendant, viable et démocratique, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël et ses autres voisins.

M. Tanin (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous saluons votre décision de convoquer de nouveau la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Sans aucun doute, nous faisons actuellement face, à Gaza, à une situation d'urgence de grande ampleur. L'Afghanistan et le peuple afghan partagent la douleur de Gaza et nous sommes solidaires avec ceux qui meurent, souffrent et sont en deuil en Palestine.

Cela fait trois semaines qu'Israël a lancé ses attaques aériennes et ses missiles sur Gaza, mais la violence n'a cessé d'augmenter. Les combats ont été terribles dans leur férocité, notamment pour les civils innocents. Jusqu'à présent, plus de 1 000 Palestiniens ont perdu la vie, dont environ 400 enfants. Cinq mille autres ont été blessés, dont beaucoup gravement, avec, encore une fois, une majorité de femmes et d'enfants. Israël a, en fait, systématiquement ignoré les droits de l'homme pendant toute la durée du conflit, en violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

En dépit de ces terribles pertes, on a empêché la population d'avoir accès à l'aide humanitaire : on ne permet pas aux approvisionnements d'entrer, et les travailleurs humanitaires restent constamment sujets à des attaques. Les zones de sécurité et les zones civiles telles que les écoles, les mosquées et les hôpitaux ont été l'objet d'attaques directes. Nous nous joignons à tous les États Membres dans leur condamnation de l'attaque israélienne d'hier sur l'enceinte de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), preuve d'un mépris fondamental envers les obligations internationales qu'Israël doit respecter en tant que Membre de l'ONU. Nous saluons les efforts extraordinaires et le dévouement des organismes et du personnel de l'ONU dans des circonstances si déplorables.

L'impossibilité de fournir de l'aide a amené cette crise humanitaire déjà grave au bord du précipice. Les organismes des Nations Unies nous informent que les produits de première nécessité tels que les vivres, l'eau et gaz à usage domestique sont de plus en plus difficiles à trouver. La population terrifiée de plus de 40 000 personnes déplacées n'est pas autorisée à partir et n'est pas en mesure de trouver un refuge.

Mais les pertes actuelles ne disent même pas toute la vérité. Les conséquences de ces combats sont de grande portée. Chaque jour de violence supplémentaire apporte plus de désespoir; les

perspectives de modération, de réconciliation et de paix disparaissent peu à peu.

À cause de tout cela, la situation à Gaza exige une réponse immédiate de notre part. La décence humaine la plus élémentaire exige non moins.

L'Afghanistan est aux côtés du Conseil de sécurité lorsqu'il condamne toute violence dirigée contre les civils et demande la mise en œuvre instantanée de sa résolution 1860 (2009), ainsi qu'un cessez-le-feu immédiat et pleinement respecté menant au retrait total d'Israël de la bande de Gaza et à une paix négociée durable. Par ailleurs, on doit permettre aux organismes d'aide et d'assistance humanitaire d'avoir accès à ceux qui sont dans le besoin.

Toute résolution de cette crise doit respecter le droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire et s'y conformer. La quatrième Convention de Genève, à laquelle Israël est partie, exige que les civils soient protégés pendant un conflit et Israël, en tant que Puissance occupante, doit assumer ses devoirs vis-à-vis de la population civile de Gaza.

L'Afghanistan s'accorde avec d'autres États Membres à dire qu'une solution durable doit comprendre deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. C'est la seule façon de répondre aux problèmes de sécurité de toutes les parties et de garantir une coexistence pacifique.

Une fois instauré le cessez-le-feu, parvenir à une solution durable exigera des efforts de nous tous, en particulier des pays de la région qui ont été directement touchés par le conflit. Nous saluons et félicitons l'Égypte et la Ligue des États arabes de leurs efforts sans relâche pour servir de médiateur, avec succès, et pour faire avancer les négociations. Par ailleurs, l'Autorité palestinienne dirigée par le Président Abbas devrait avoir un rôle central dans tout processus. La solution, tout comme le problème, devra prendre en compte les acteurs régionaux et les partenaires internationaux.

Nous apportons tout notre soutien au Secrétaire général Ban Ki-moon et appelons toutes les parties à coopérer pleinement avec lui, car il s'attache à mettre un terme à la tragédie qui se déroule sous nos yeux. Nous nous associons à son appel pour qu'Israël déclare un cessez-le-feu unilatéral mettant immédiatement fin à la violence.

Aujourd'hui, nous ne saurions attendre plus longtemps; nous devons tous agir, et rapidement. Tant qu'un cessez-le-feu ne sera pas déclaré, on ne verra pas la fin des souffrances de la population de Gaza. Une fois qu'un cessez-le-feu est déclaré, nous devons nous assurer que nous avons la volonté politique nécessaire pour mettre en place une solution de deux États qui soit durable et pacifique.

M. Yánez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne s'associe pleinement à la déclaration qui a été faite hier par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Le Gouvernement espagnol a condamné de façon catégorique la spirale de violence et de destruction à Gaza, qui a causé plus d'un millier de morts, des civils palestiniens pour la plupart, ainsi que d'innombrables blessés. Le Gouvernement espagnol souhaite réaffirmer une nouvelle fois devant cette assemblée son rejet le plus énergique tant des conduites irresponsables qui ont provoqué la rupture de la trêve, que des réactions disproportionnées et contraires au droit international humanitaire qui les ont suivies. Tous ces actes n'ont servi qu'à plonger à nouveau la région et les peuples qui l'habitent dans le désespoir et la frustration.

Nous devons réaffirmer le principe irrévocable selon lequel la population civile ne peut pas être otage des conflits politiques. Ainsi que nous l'avons clairement indiqué au Gouvernement israélien, compte tenu de notre amitié profonde avec le peuple israélien, il n'existe pas de solution militaire à la crise à Gaza. Le Gouvernement espagnol comprend bien que la sécurité constitue un élément vital pour Israël et ses citoyens, comme elle l'est pour toute société et pour tout État, mais prétendre obtenir une telle sécurité essentiellement par la force des armes, sans se préoccuper des dommages immenses et irréparables causés à la population civile, constitue une voie sans issue.

Depuis le début de la crise, le 27 décembre dernier, le Gouvernement espagnol a suivi de près l'évolution de la situation, tout en usant de toute sa capacité de dialogue dans la région, en restant à cet effet en contact permanent avec les parties et les principaux acteurs régionaux et internationaux. L'attention du Gouvernement espagnol s'est tout d'abord concentrée sur l'aspect humanitaire de la crise, en déployant d'importants efforts pour que l'aide humanitaire arrive à Gaza, et ce en accord avec les demandes du Gouvernement palestinien et des agences

humanitaires. Les premières aides sont arrivées le 29 décembre et depuis lors des envois spéciaux ont été approuvés, respectivement évalués à 5 millions d'euros, qui seront affectés à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et à 1,5 million d'euros, qui seront affectés au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Croissant-Rouge. Nous avons également affrété deux avions transportant du matériel humanitaire.

À cet égard, je voudrais rendre hommage aux membres du personnel humanitaire international et, en particulier, à ceux de l'Organisation des Nations Unies, spécialement après le dernier et grave bombardement qui a touché hier le complexe de l'UNRWA à Gaza. Le Gouvernement espagnol partage l'indignation du Secrétaire Général et de toute l'Organisation, et appuie sa demande d'explications auprès du Gouvernement israélien.

Après l'adoption de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité le 8 janvier dernier, le Gouvernement espagnol a redoublé d'efforts pour appuyer sa mise en œuvre et, en particulier, l'initiative de paix égyptienne, ainsi que les autres efforts régionaux et internationaux qui sont actuellement déployés, y compris ceux de l'Union européenne, dans le but d'obtenir d'urgence la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité, en particulier l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté par toutes les parties menant au retrait total de l'armée israélienne de la bande de Gaza.

Ainsi, le 8 janvier, le Président du Gouvernement espagnol a reçu à Madrid le Président palestinien, M. Abbas, qui a également rencontré S. M. Juan Carlos I^{er}, Roi d'Espagne. À son tour, le Ministre espagnol des affaires étrangères, M. Moratinos, vient d'effectuer une tournée dans la région, entre les 12 et 14 janvier, qui lui a permis de prendre de nombreux contacts avec les autorités égyptiennes, syriennes, israéliennes et palestiniennes, ainsi qu'avec le Secrétaire général qui était lui aussi présent dans la région. En outre, les liens étroits que l'Espagne entretient avec la Turquie, lesquels se sont renforcés depuis le lancement conjoint de l'initiative concernant l'Alliance des civilisations, se sont révélés extrêmement précieux pour contribuer de manière efficace aux efforts internationaux visant à instaurer un cessez-le-feu immédiat, conformément aux dispositions de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Malgré les événements tragiques des derniers jours, le Gouvernement espagnol est raisonnablement convaincu que les efforts internationaux actuellement déployés peuvent bientôt donner des résultats positifs. C'est pourquoi nous devons commencer à penser à définir un mécanisme international de coordination et de contrôle d'un cessez-le-feu, sur la base d'arrangements acceptés par les parties. Dans tous les cas, le Gouvernement espagnol souhaite user de cette occasion pour annoncer que l'Espagne est prête à prendre part un tel mécanisme international, qui doit être appuyé par l'Organisation des Nations Unies. De la même manière, nous devons travailler énergiquement pour aboutir à une réconciliation entre Palestiniens sous l'autorité du Président Abbas.

L'Espagne a démontré à de nombreuses reprises son profond attachement à la paix en Moyen-Orient. Le Gouvernement espagnol est totalement convaincu que la seule solution à la présente crise passe par la reprise d'un dialogue menant à un accord de paix, condition nécessaire pour éviter de nouveaux conflits dans la région, au-delà de la bande de Gaza même. Le Gouvernement espagnol travaillera sans relâche afin d'atteindre cet objectif, en mettant à profit les liens étroits qu'il entretient avec toutes les parties, ainsi qu'avec les principaux acteurs régionaux et internationaux, et en agissant de manière coordonnée avec tous.

L'Espagne est pleinement convaincue du rôle important qui appartient à par cette Assemblée dans la recherche d'une issue à la crise à Gaza, dans l'appui qu'elle peut apporter aux efforts du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, visant à instaurer un cessez-le-feu immédiat et durable, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil. À cet égard, l'Espagne est disposée à appuyer une déclaration de l'Assemblée générale sur la crise à Gaza, pourvu qu'elle soit conforme aux objectifs précités et bénéficie d'un vaste appui de la part de l'ensemble des États Membres.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous parvenons déjà au terme de cette séance. Je voudrais rappeler aux orateurs d'essayer de raccourcir un peu leurs interventions, si cela est possible, étant entendu que le texte entier de leurs déclarations sera distribué aux Membres. Il est en effet important que nous adoptions le projet de résolution dans les meilleurs délais.

M^{me} Štiglic (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe pleinement à la déclaration qui a été

prononcée hier par la République tchèque au nom de l'Union européenne et voudrait faire quelques observations supplémentaires à titre national.

La Slovénie se félicite de l'adoption de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et appelle les parties au conflit à mettre immédiatement fin à tous les actes de violence et à respecter les obligations qui leur incombent en vertu de la résolution, du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme applicables. Nous condamnons vigoureusement les attaques contre les écoles et les hôpitaux et contre le personnel et les installations de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge, y compris le bombardement hier des locaux de l'ONU dans la bande de Gaza.

Nous sommes vivement préoccupés par la situation humanitaire à Gaza, où les souffrances et l'angoisse de la population civile se sont accrues considérablement ces derniers jours. Le Gouvernement slovène a donc décidé d'attribuer un complément d'assistance humanitaire à la population de Gaza. Il est de la plus haute importance que l'aide humanitaire parvienne sans entrave au peuple de Gaza. Nous nous félicitons de la décision prise par les autorités israéliennes de prolonger la durée de la cessation des attaques pour permettre de fournir une assistance humanitaire sans entrave. Il convient de garantir la circulation et l'accès libre et sûr au personnel humanitaire. Les arrangements administratifs et en matière de sécurité doivent être clairement établis et prévisibles, sans aucune condition préalable.

Les blessés et les personnes gravement malades, à qui il est impossible de fournir une assistance médicale à Gaza, doivent être évacués. Les groupes de population les plus vulnérables – en particulier les femmes et les enfants – ont besoin d'une protection. Ils font face à des pénuries de tout, ou presque, si ce n'est de violence. Il va toutefois sans dire qu'une réponse humanitaire efficace n'est possible que si un cessez-le-feu est en place et si tous les points de passage sont ouverts.

Pour terminer, nous appelons les deux parties à cesser le feu immédiatement. Les parties doivent s'abstenir de toute action susceptible de menacer davantage la viabilité d'un règlement global, juste et durable du conflit israélo-palestinien. Dans ce contexte, nous appuyons vigoureusement l'Égypte dans l'action qu'elle mène pour instaurer un cessez-le-feu global et durable et les activités du Secrétaire général, Ban Ki-moon, dans la région.

M. Kavanagh (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à m'associer aux observations faites hier par le Représentant permanent de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Le Ministre irlandais des affaires étrangères, M. Micheál Martin, s'est vivement félicité de l'adoption de la résolution 1860 (2009) par le Conseil de sécurité, qui appelle à un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, en affirmant :

> « Le fait que le Conseil de sécurité de l'ONU ait agi et affirmé, en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qu'il souhaitait qu'un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté soit mis en œuvre à Gaza, est de la plus haute importance ».

Il est toutefois regrettable de voir que les événements tragiques de ces dernières semaines ont été aggravés par le refus des protagonistes, jusqu'à maintenant, d'obéir à la volonté de la communauté internationale, telle que clairement exprimée dans la résolution 1860 (2009). Nous exhortons Israël et le Hamas à répondre immédiatement à l'appel lancé par le Conseil et à mettre fin à toutes les hostilités à Gaza ou contre la population du sud d'Israël. La situation humanitaire affligeante qui règne maintenant sur le terrain à Gaza n'exige rien de moins.

Nous nous félicitons des autres initiatives diplomatiques en cours, notamment celles des Gouvernements égyptien et français et d'autres, visant à mettre fin à la violence et à garantir un cessez-le-feu durable. L'Irlande se félicite tout particulièrement du rôle de chef de file joué par le Secrétaire général pendant toute cette crise et, une fois encore à cette étape cruciale, avec sa mission actuelle dans la région.

Notre Ministre des affaires étrangères a également fait clairement part de la grave préoccupation de l'Irlande devant les actions menées par les militaires israéliens, qui ont contraint l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à interrompre par deux fois ses opérations à Gaza. L'Irlande déplore les pertes de vies humaines parmi le personnel de l'ONU et les autres travailleurs humanitaires à Gaza. Nous rappelons à toutes les parties au conflit à Gaza les obligations qui leur sont

faites de se conformer pleinement au droit international humanitaire, s'agissant notamment de faciliter les opérations humanitaires et de ne pas entraver l'action de ces braves et héroïques travailleurs humanitaires, qui tentent de venir en aide aux blessés et aux mourants. Il est également important que des incidents tels que le bombardement des installations de l'ONU à Gaza et le meurtre de membres du personnel médical et ambulancier dans l'exercice de leurs fonctions fassent l'objet d'une enquête complète de la part de la communauté internationale.

Prenant la parole hier dans la région, le Secrétaire général a indiqué à juste titre qu'il était intolérable que les populations civiles de Gaza et du sud d'Israël souffrent le plus de ce conflit. La population civile de Gaza a enduré de terribles épreuves. Son bien-être doit désormais être la priorité, avec la fourniture de toute urgence et sans entrave de tous les articles humanitaires nécessaires et avec la fin de la violence, s'agissant de veiller à ce que le cessez-le-feu prévu dans la résolution 1860 (2009) soit mis en place aussi rapidement que possible. Mon gouvernement a annoncé un versement initial d'urgence d'un montant de 500 000 euros, en tant que contribution immédiate au fonds d'intervention humanitaire le plus récent des Nations Unies pour atténuer les conséquences de la situation humanitaire critique sur le terrain.

L'histoire nationale irlandaise nous a enseigné que la violence ne servait qu'à exacerber les conflits. Il ne peut y avoir de solution militaire au conflit israélo-palestinien à Gaza ou ailleurs. Les événements tragiques de ces dernières semaines nous rappellent que seul un processus politique vigoureux porte en lui l'espoir de réaliser des progrès vers une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient, sur la base d'un règlement négocié du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États. Dans ce contexte, l'unité palestinienne demeure un objectif essentiel, non seulement pour unir Gaza à la Cisjordanie, mais aussi pour jeter un fondement solide et réaliste aux efforts menés pour atteindre un accord sur le statut final.

Le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble se sont exprimés très clairement sur la nécessité pour les deux parties de s'abstenir de toute nouvelle violence. Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous sommes prêts à aider les autres membres du Quatuor et les pays de la région dans leurs tentatives pour garantir la mise en œuvre de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité à cette fin. La violence terrible et continue qui a marqué ces trois dernières semaines rend cette tâche plus ardue, mais encore plus urgente qu'auparavant.

M. Mourikis (Grèce) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par dire que la Grèce s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Nous avons été vivement préoccupés, dès le tout début de cette crise, par l'étendue de la catastrophe humanitaire qui frappe les civils palestiniens innocents, par l'escalade de la violence et par les événements tragiques qui représentent un péril imminent pour la stabilité de la région dans son ensemble. Nous voudrions exprimer notre grand chagrin face aux victimes de cette tragédie et insister sur notre conviction qu'on ne trouvera pas de solution et que la paix ne sera pas instaurée tant que la violence, les atrocités et les attaques contre les civils se poursuivront.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit s'exprimer d'une seule voix sur cette crise, en condamnant tous les actes de violence qui entraînent la perte de vies innocentes. Nous appuyons pleinement la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, et nous appelons toutes les parties à œuvrer immédiatement et dans un esprit constructif à sa pleine application. Nous rappelons qu'il ne peut y avoir de solution militaire à Gaza, et que la sécurité ne pourra en aucune manière être préservée par la violence et la terreur. Un cessez-le-feu immédiat est un premier pas dans ce sens.

Nous pensons que le processus de paix doit être intensifié. À cet égard, nous appuyons pleinement le processus global lancé à Annapolis, la toute récente initiative des Présidents Sarkozy et Moubarak et les efforts entrepris par le Secrétaire général de l'ONU. La communauté internationale ne devrait ménager aucun effort pour parvenir à une solution juste, viable et tant attendue à ce problème.

Face à cette situation humanitaire tragique à Gaza, nous devons faire le maximum pour porter assistance à la population civile innocente. La Grèce a fait partie des premiers pays à envoyer de l'aide humanitaire dans la région, et nous sommes prêts à apporter de nouvelles contributions.

Nous pensons qu'il faut mettre un terme à ce cercle vicieux de la violence, qui a des coûts énormes en vies humaines innocentes et risque de déstabiliser

l'ensemble de la région. Une fois de plus, nous condamnons vigoureusement tout acte de violence et de terreur et tous ceux qui les appuient. De même, nous condamnons et déplorons vivement le fait que l'infrastructure civile, des bâtiments des Nations Unies et des médias soient pris pour cible et bombardés par les forces israéliennes.

Les efforts diplomatiques doivent se poursuivre et même s'intensifier, car eux seuls peuvent permettre de désamorcer cette crise et de faire briller une lueur d'espoir pour l'avenir. L'aide humanitaire doit pouvoir être acheminée sans entrave à la population civile. Le droit international humanitaire doit être respecté par tous, dans tous les cas et en toutes les circonstances. Un cessez-le-feu immédiat est impératif.

Nous appelons toutes les parties à respecter les résolutions du Conseil de sécurité, à respecter la vie humaine et à poursuivre les efforts pour que la paix et la stabilité soient enfin instaurées dans cette région.

M^me^ Lucas (Luxembourg) : Mon pays soutient pleinement la déclaration prononcée hier par le Représentant permanent de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Comme on a déjà pu le dire lors de la session spéciale du Conseil des droits de l'homme sur la situation à Gaza, le Luxembourg est consterné face à la perte intolérable de vies humaines et à la crise humanitaire majeure qui frappe la population civile à Gaza. Il faut que la violence cesse et il faut qu'elle cesse maintenant. Tel qu'exigé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1860 (2009), un cessez-le feu durable et pleinement respecté doit être instauré immédiatement. Les tirs de roquette du Hamas sur Israël doivent cesser sans condition, et l'action militaire israélienne doit prendre fin.

Les règles du droit international, en particulier celles du droit international humanitaire, ne peuvent plus longtemps rester lettre morte. Le non-respect, par une partie, de ses obligations, ne dispense pas pour autant l'autre des siennes. Toutes les parties au conflit doivent respecter strictement les principes de distinction et de proportionnalité et prendre toutes les précautions possibles pour assurer une protection maximale de la population civile et des biens civils, du personnel médical et des hôpitaux et unités sanitaires.

Le fait que les installations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), des transports humanitaires, des lieux de refuge sous l'emblème des Nations Unies soient la cible de tirs et de bombardements est tout simplement inacceptable. L'accès, la fourniture et la distribution sans entrave dans tout Gaza de l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux, doit être assurée.

M. Wolfe (Jamaïque), Vice-Président, assume la Présidence.

Il est évident que de cet affrontement, il ne peut ressortir de gagnant. Il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit israélo-palestinien ni à Gaza ni ailleurs. Une paix durable ne peut être que le fruit d'un processus politique aboutissant à l'établissement d'un État palestinien viable, indépendant et démocratique, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité, dans des frontières sûres et reconnues.

M. De Klerk (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Les Pays-Bas se rallient à la déclaration qui a été faite à un moment antérieur du débat par la République tchèque au nom de l'Union européenne. Nous aimerions faire les remarques suivantes.

Les tirs de roquette délibérés du Hamas contre les civils israéliens sont des actes de terrorisme et Israël a le droit de se défendre, conformément au droit international, ce qui signifie, entre autres, que les victimes civiles doivent être évitées.

Les Pays-Bas s'associent à ceux qui ont demandé un cessez-le-feu immédiat et durable. À cet égard, les Pays-Bas souhaitent exprimer leur appui à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Les Pays-Bas appuient activement les initiatives diplomatiques susceptibles de déboucher sur un cessez-le-feu immédiat, durable et pleinement respecté, menant au retrait total des forces israéliennes de Gaza et mettant fin aux tirs de roquettes sur Israël.

La situation humanitaire à Gaza nous préoccupe profondément. La poursuite du conflit ne fait qu'accroître la détresse des populations civiles. Le bombardement horrible du bâtiment des Nations Unies, hier, par les forces militaires israéliennes ne fera que compromettre davantage les activités de secours humanitaire qui sont déjà difficiles. Le Gouvernement néerlandais a transmis ce message au Gouvernement israélien.

En outre, le Gouvernement néerlandais et le Parlement néerlandais recommandent l'ouverture d'une enquête indépendante au sujet de tous les cas où un

organisme des Nations Unies ou une organisation de secours reconnue internationalement, comme la Société du Croissant-Rouge palestinien, pose la question de savoir si l'emploi de la force par des combattants est conforme aux normes juridiques internationales applicables à ce conflit armé.

Les Pays-Bas souhaitent souligner l'importance de trouver des mécanismes et des garanties aidant à empêcher que des événements tels que ceux auxquels nous avons assisté à Gaza et dans les environs ne se reproduisent. Les Pays-Bas ont exprimé leur intérêt à contribuer à de tels efforts, particulièrement en ce qui concerne l'efficacité de la surveillance des frontières, afin de mettre fin à la contrebande d'armes.

Enfin, les Pays-Bas appuient les efforts en cours, notamment ceux déployés par le Secrétaire général, en vue de parvenir à un cessez-le-feu.

M. Matussek (Allemagne) (*parle en anglais*) : Avant tout, je souhaite m'associer à la déclaration faite hier par la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Nous sommes témoins d'une crise humanitaire catastrophique dans la bande de Gaza. L'Allemagne déplore le nombre élevé de pertes civiles et la souffrance de tous les civils causée par l'escalade en cours de la violence. Nous appelons une fois de plus à un cessez-le-feu humanitaire immédiat. Le Ministre des affaires étrangères, M. Steinmeier, vient tout juste de rentrer de sa deuxième visite dans la région en une semaine. Ses efforts visent à appuyer les initiatives actuelles en vue de parvenir à un cessez-le-feu permanent et durable, un cessez-le-feu qui permette l'accès immédiat de l'aide humanitaire et garantisse la sécurité à la fois d'Israël et du peuple palestinien.

Il faut que cessent sans condition les tirs de roquette du Hamas sur Israël et la contrebande d'armes dans la bande de Gaza, ainsi que l'action militaire israélienne. La cessation des combats devrait permettre une ouverture normale et durable de tous les points de passage, conformément aux dispositions de l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage. L'Union européenne a répété qu'elle était prête à redéployer la Mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah afin de permettre sa réouverture, en coopération avec l'Égypte, l'Autorité palestinienne et Israël. L'Allemagne est prête à participer à cette mission d'une importance capitale.

Nous nous félicitons de l'initiative présentée par le Président égyptien, M. Hosni Moubarak, que nous sommes prêts à appuyer pleinement, notamment en mettant à disposition l'expérience de l'Allemagne en matière de gestion des frontières. Nous nous félicitons des pourparlers du Caire et nous espérons qu'ils mèneront bientôt à un cessez-le-feu et à des premières mesures concrètes en vue de la signature d'accords permanents et durables.

La situation humanitaire alarmante qui règne dans la bande de Gaza exige une action immédiate. Des vivres, des fournitures médicales qui font cruellement défaut et du carburant doivent être distribués aux personnes qui en ont besoin. L'évacuation des blessés en toute sécurité doit être autorisée et l'accès des travailleurs humanitaires devrait être immédiatement rétabli grâce à la réouverture des points de passage. L'Allemagne se félicite des cessez-le-feu humanitaires temporaires qui ont été mis en place chaque jour et elle demande aux deux parties de continuer à les respecter afin de permettre l'accès humanitaire. L'Allemagne a accru son aide à la population dans le besoin en versant 11 millions d'euros au profit des efforts humanitaires d'urgence.

Le bombardement par Israël du complexe des Nations Unies dans la bande de Gaza est inacceptable et constitue une dangereuse escalade. Nous exigeons que toute la lumière soit faite sur cet incident.

Enfin, je voudrais souligner que l'Allemagne estime qu'il faut d'urgence accélérer le processus de paix. Nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir qu'une solution politique à la crise actuelle. Le règlement du conflit israélo-palestinien doit être fondé sur le processus défini à Annapolis et sur la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, vivant aux côtés d'Israël dans la paix et la sécurité. Il faut agir, notamment sur la base de l'Initiative de paix arabe, afin de régler le conflit israélo-palestinien de manière globale et opérationnelle. Nous appuyons et nous saluons les efforts déployés par l'Égypte et par la Ligue des États arabes pour parvenir à la réconciliation inter-palestinienne.

M. Dinesen (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Le Danemark appelle à un cessez-le-feu immédiat, viable et durable. Ce dernier doit inclure des

éléments assurant la sécurité indispensable tant à Israël qu'aux Palestiniens. Nous saluons les efforts intenses déployés par la communauté internationale pour obtenir un cessez-le-feu, en particulier les efforts conduits par l'Égypte et ceux faits par le Secrétaire général dans la région. Le Danemark réitère son plein appui à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Le Danemark reconnaît pleinement le droit d'Israël de se défendre contre les attaques à la roquette et les attentats terroristes. En vertu de la Charte des Nations Unies, Israël a le droit de légitime défense. Mais celui-ci doit être exercé dans les limites définies par le droit humanitaire et dans le plein respect de ce dernier. Il faut faire preuve d'une vigilance particulière à l'égard des civils et éviter de causer des pertes civiles.

En provoquant le conflit par un barrage cynique et condamnable de roquettes lancées des zones civiles de Gaza sur les zones civiles israéliennes, le Hamas a infligé d'énormes souffrances à la population palestinienne de Gaza.

Le Danemark est gravement préoccupé par les souffrances qu'endurent les civils à Gaza et proteste contre les incidents au cours desquels l'aide humanitaire, des établissements de santé et des écoles ont été touchés, y compris le dernier en date où le complexe de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été attaqué. Il est absolument essentiel qu'Israël mette tout en œuvre pour améliorer la situation humanitaire et pour garantir l'accès sans entrave et la distribution de l'aide.

Notre principale priorité devrait être désormais d'obtenir et d'appuyer l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu devant conduire au retrait israélien et d'améliorer la situation humanitaire. Toutefois, nous devons aussi penser aux grandes difficultés qui nous attendent : la reconstruction de Gaza, l'ouverture des frontières, la lutte contre la contrebande d'armes et l'intensification des efforts pour remettre le processus de paix sur les rails afin de parvenir à l'indispensable solution des deux États.

M. Hadjimichael (Chypre) (*parle en anglais*) : Chypre souscrit intégralement à la déclaration faite hier par la présidence de l'Union européenne.

Comme tant d'États Membres ici présents, Chypre est, elle aussi, gravement préoccupée à la fois par la situation elle-même et par le fait que la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité n'est ni respectée ni appliquée. Nous regrettons que l'expérience vienne encore une fois confirmer les lacunes de notre système de sécurité collective.

Nous condamnons l'absence de cessez-le-feu, l'usage excessif et disproportionné de la force par Israël, tous les actes de violence, le nombre injustifiable de victimes civiles et la situation humanitaire catastrophique qui continue de régner à Gaza. Nous condamnons vigoureusement le bombardement par Israël, hier, du siège des Nations Unies à Gaza, ainsi que les attaques menées la semaine dernière contre des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous insistons sur l'importance cruciale de respecter le droit international, en particulier le droit international humanitaire, et nous demandons une enquête impartiale sur les violations du droit international qui auraient été commises.

Nous affirmons le droit de tous les civils de vivre en toute sécurité. Nous accueillons avec satisfaction l'ouverture périodique de couloirs humanitaires, mais nous avons constaté que sur le terrain cette mesure ne suffit pas à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire et des secours nécessaires.

Nous demandons instamment le retrait de toutes les forces israéliennes de Gaza et nous réaffirmons que Gaza fera partie intégrante de l'État palestinien. Nous espérons que le processus de paix sera relancé en dépit du préjudice que l'opération militaire actuelle n'aura pas manqué de lui causer.

Enfin, nous appuyons les efforts en cours du Secrétaire générale pour veiller à ce que toutes les parties mettent en œuvre la résolution 1860 (2009) et pour obtenir un cessez-le-feu immédiat. De même, nous appuyons tous les autres efforts déployés à cette fin, telles les initiatives égyptienne et française.

M. Seruhere (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente séance et nous appuyons sa déclaration ainsi que celle de la Vice-Secrétaire générale, prononcées hier. Nous souscrivons à la déclaration dont le représentant du Rwanda a donné lecture au nom du Groupe africain.

Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie est profondément préoccupé par la crise à

Gaza, qui menace la paix et la sécurité de toute la région. Ces trois dernières semaines, nous avons été les témoins des souffrances sans précédent endurées par les civils, en particulier les femmes et les enfants, qui se sont retrouvés prisonniers du conflit. La situation humanitaire à Gaza suscite l'inquiétude. Il importe donc que la communauté internationale agisse rapidement et de manière unie pour désamorcer la crise et alléger les souffrances de la population de Gaza.

Le Gouvernement tanzanien appelle donc à un cessez-le-feu immédiat et à la cessation de toutes les hostilités entre les deux parties afin de permettre qu'une solution négociée mettant fin au conflit soit trouvée et que l'aide humanitaire soit distribuée. La République-Unie de Tanzanie appuie la solution des deux États, où la Palestine et Israël vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité. Nous estimons que l'ONU, par l'entremise du Conseil de sécurité, a un rôle central à jouer pour mettre fin à ce conflit. Nous appuyons l'activité du Conseil et le prions de parvenir immédiatement à un consensus équilibré sur les moyens d'aller de l'avant. Nous nous associons d'autre part aux orateurs précédents en nous félicitant de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

Il est essentiel de régler la question palestinienne pour parvenir à une paix durable au Moyen-Orient. L'ONU et la communauté internationale doivent intervenir dans la crise de Gaza et trouver une solution à la question palestinienne, cela aujourd'hui et non demain. C'est tout aussi indispensable que réalisable.

M^me^ Graham (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande est gravement préoccupée par l'aggravation de la crise humanitaire à Gaza. Nous appuyons vigoureusement la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité qui appelle à un cessez-le-feu immédiat durable et pleinement respecté. Le fait que le nombre des morts et des blessés parmi les civils ne cesse de croître, du côté tant israélien que palestinien, est profondément inquiétant. Le Hamas doit immédiatement mettre fin à ses tirs de roquette sur Israël, et Israël doit immédiatement mettre fin à son offensive militaire et retirer ses forces de Gaza.

La Nouvelle-Zélande condamne les attaques effrayantes contre le personnel et les installations des Nations Unies à Gaza. Nous sommes des défenseurs de longue date du travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, et nous sommes fortement préoccupés par l'attaque récente sur son siège. Au moment où les besoins humanitaires à Gaza sont si pressants, les attaques contre ceux qui essaient d'alléger la souffrance sont particulièrement perturbantes. Il incombe aux deux parties d'assurer l'acheminement et la distribution sans entrave de l'aide humanitaire.

Il y a des allégations de sérieuses violations du droit international humanitaire au cours de ce conflit. Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour une enquête impartiale sur ces allégations.

Pour terminer, la Nouvelle-Zélande s'associe à l'appel à une cessation de toute urgence des hostilités, comme le Conseil de sécurité l'a exigé dans sa résolution 1860 (2009). Nous demandons instamment à Israël et au Hamas de renoncer à la violence et de faire des progrès crédibles et décisifs vers une paix durable et pleinement respectée. Nous appuyons fermement les efforts actuellement en cours pour atteindre cet objectif.

M. Örnéus (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède tient d'emblée à souscrire à la déclaration prononcée par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne. Nous tenons à faire quelques observations additionnelles à titre national. Afin d'économiser votre temps, je serai bref.

La Suède se félicite de l'adoption de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et demande son application complète et immédiate. Nous appuyons fermement les efforts régionaux et internationaux en cours pour trouver une solution rapide à la crise conformément à la résolution 1860 (2009), y compris les efforts du Secrétaire général. Dans ce contexte, nous tenons également à souligner qu'il est nécessaire de relancer le processus de paix et d'encourager la réconciliation interpalestinienne.

La Suède se déclare fort préoccupée par la détérioration de la crise humanitaire. La population civile est soumise à des souffrances indicibles. Nous sommes particulièrement préoccupés par le sort des enfants, qui représentent près de 60 % de la population de Gaza.

La Suède condamne l'attaque israélienne, commise hier, sur le bâtiment qui abrite le siège de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Gaza. Il est inacceptable que l'UNRWA, principal acteur des Nations Unies à Gaza en ce moment, ait été attaqué. Le droit international

humanitaire stipule clairement que le personnel humanitaire et médical doit être protégé en toutes circonstances. À cause de cette attaque, la capacité d'opérer de l'UNRWA, notamment son aptitude à distribuer la nourriture, les médicaments et le carburant dont on a tant besoin, est désormais gravement atteinte.

La Suède souligne avec force que tous les civils, tous les malades et blessés, le personnel médical et les bâtiments abritant des services médicaux doivent être protégés en vertu du droit international humanitaire. La Suède demande instamment à toutes les parties au conflit de respecter le droit international humanitaire.

M. Grauls (Belgique) : La Belgique est extrêmement préoccupée par l'escalade de violence sans précédent à Gaza et dans le sud d'Israël qui constitue une menace sérieuse pour la stabilité régionale, qui a déjà fait des centaines de morts et qui s'accompagne d'une grave crise humanitaire liée au contexte particulier provoqué par le blocus de Gaza ces derniers mois.

Prenant la parole à la fin d'une longue session, je me limiterai à cinq points.

Premièrement, la Belgique soutient pleinement la déclaration faite au nom de l'Union européenne par la présidence tchèque.

Deuxièmement, la Belgique condamne vivement l'escalade de la violence à laquelle nous assistons en ce moment.

Troisièmement, la situation sur le terrain est manifestement contraire au droit international humanitaire. Les informations concernant les attaques contre les travailleurs humanitaires, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et les hôpitaux sont profondément choquantes. La Belgique condamne vivement toutes les violations du droit de la guerre et estime que celles-ci doivent faire l'objet d'une enquête indépendante.

Quatrièmement, la Belgique appelle avec insistance à un cessez-le-feu immédiat et durable, en conformité avec la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité qui doit être pleinement mise en œuvre au plus vite. Les deux parties doivent cesser inconditionnellement toute activité militaire et permettre l'accès à toutes les victimes et la reprise des opérations humanitaires en sécurité, dans l'intérêt des populations civiles dont elles sont responsables. La poursuite de la violence est contraire tant aux intérêts des parties qu'aux principes de base du droit international.

Cinquièmement, la Belgique soutient les efforts diplomatiques en cours, et notamment ceux entrepris par le Secrétaire général, en vue d'un cessez-le-feu. Face à la gravité de la situation, la Belgique a, ce 14 janvier, procédé à l'évacuation de six enfants gravement blessés dans la bande de Gaza par avion militaire. Il s'agit d'enfants entre 2 et 18 ans, chacun accompagné d'un membre de la famille proche. Ils ont entre-temps été admis dans des hôpitaux belges. La Belgique reste prête et disponible à évacuer et à accueillir d'autres enfants blessés, en fonction des demandes qui pourraient être formulées par les organisations humanitaires et des circonstances sur le terrain.

M. Borg (Malte) (*parle en anglais*) : Malte appuie la déclaration faite par le représentant de la République tchèque au nom de l'Union européenne.

Au cours des deux derniers jours, à la présente reprise de la session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, nous avons pu entendre des appels répétés et urgents de la part des États Membres à un cessez-le-feu et à une cessation des hostilités immédiats, ainsi qu'à l'ouverture de tous les points de passage pour permettre à l'aide humanitaire si nécessaire d'atteindre la population assiégée de la bande de Gaza, et des appels à des efforts renouvelés dans la recherche d'une solution durable au conflit au Moyen-Orient, au centre de laquelle se situe la question palestinienne. Malte s'associe à ces appels.

La tragédie humaine et la crise humanitaire qui règnent dans la bande de Gaza et ses environs ces dernières semaines ne peuvent plus être excusées. Les cris de la population civile dans la région exigent une réponse immédiate de notre part à tous afin d'alléger la souffrance et le supplice constants qu'endurent ces victimes innocentes.

Comme de nombreuses déclarations devant l'Assemblée l'ont souligné, la violence, les tirs de roquette et les opérations militaires ne nous mèneront nulle part si ce n'est à de grandes pertes en vies humaines, à la dévastation et à la destruction, sans parler du traumatisme infligé aux hommes, femmes et surtout enfants vivant en Palestine et en Israël, traumatisme qui durera toute leur vie. Pour cette population assiégée, les privations dans leur vie quotidienne qui accompagnent le conflit, la peur d'être tué ou blessé, que ce soit dans leur maison ou dans les

écoles et les enceintes de l'ONU, et leur vulnérabilité face à la machine de guerre destructrice mettent durement à l'épreuve leur capacité de survivre dans un conflit cruel qui a fait de nombreux morts et des milliers de blessés. Malte continue régulièrement de condamner les tirs de roquette, de Gaza, sur les agglomérations et les citoyens israéliens. En même temps, toute réaction ne saurait manifestement excéder les limites de l'acceptable pour atteindre son objectif.

Malte, fidèle à l'engagement qu'elle a pris de s'associer à d'autres États Membres pour prendre des mesures collectives efficaces afin de prévenir et d'éliminer les menaces à la paix, appuie sans réserve les efforts déployés actuellement par le Secrétaire général et le Président égyptien en vue de parvenir à une cessation immédiate des hostilités dans la bande de Gaza. Malte saisit cette occasion pour saluer le rôle héroïque et généreux du personnel de l'ONU à Gaza, notamment celui de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et des autres organisations internationales, qui risque sa vie dans l'action qu'il mène pour améliorer le sort tragique de la population gazaouite.

Les dispositions de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité doivent être pleinement respectées et mises en œuvre. À cet égard, Malte estime que la situation sur le terrain impose le respect adéquat des engagements souscrits par toutes les parties concernées, au moyen d'un mécanisme de contrôle international. Malte pense également que le processus de paix au Moyen-Orient, qui repose sur l'Initiative de paix arabe et les accords conclus à la conférence d'Annapolis de novembre 2007, qui préconise un règlement prévoyant deux États, doit reprendre et être vigoureusement poursuivi.

Malte demeure d'autre part intimement convaincue qu'on ne parviendra à régler le conflit du Moyen-Orient que grâce à un dialogue pacifique, dont l'objectif principal et final est la création d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.

M^me^ Ziade (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par remercier le Président d'avoir convoqué à nouveau cette dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale. Je voudrais également exprimer notre plein appui aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des pays arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique.

Comme l'a dit le Président de mon pays, le général Michel Sleiman, notre séance d'aujourd'hui a été précédée par l'effusion du sang d'innocentes victimes, par les hurlements de corps déchiquetés et la fumée épaisse qui recouvre la terre bien aimée de Gaza. Cette situation nous met face à une responsabilité qui doit égaler l'énormité de l'agression israélienne.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans le cadre des efforts déployés pour mettre fin à cette agression et pour apporter un appui au peuple frère de Palestine. L'Assemblée générale assume une grande responsabilité lorsqu'elle devient une tribune servant la cause de la justice et de ce qui est juste, le défenseur des dispositions du droit international, et l'auteur d'une résolution qui recueille l'appui le plus vaste. Nous avons œuvré et nous continuons d'œuvrer pour recueillir l'adhésion la plus vaste possible au projet de résolution (A/ES-10/L.21). Nous souhaitons que cette résolution ait l'efficacité nécessaire, ce qui ne veut pas dire que nous sommes disposés à marchander les droits et principes fondamentaux consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies.

Nous nous félicitons du contenu du projet de résolution présenté par le Président de l'Assemblée générale qui appelle à un cessez-le-feu immédiat et au retrait total des forces israéliennes de Gaza, ce qui facilitera l'accès et la distribution de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza et la mobilisation des efforts déployés par la communauté internationale pour alléger la crise humanitaire et économique qui a gagné Gaza.

En signe de solidarité avec le peuple palestinien frère, le Liban n'a pas épargné et n'épargnera aucun effort pour l'aider à faire face à l'injustice qui le frappe et à recouvrer tous ses droits légitimes. Le Gouvernement libanais a pris la décision d'apporter une aide d'une valeur d'un million de dollars. Le Ministre des affaires étrangères et des affaires des expatriés au Liban, M. Fawzi Salloukh, a en outre contribué à l'action menée par la délégation ministérielle arabe au Conseil de sécurité lorsque la résolution 1860 (2009) a été adoptée, en appelant à un cessez-le-feu immédiat et durable, au plein retrait des forces israéliennes de la bande de Gaza et à l'atténuation de la catastrophe humanitaire dans la bande.

Comme toujours, Israël a répondu avec intransigeance, en faisant fi de la légitimité internationale et des résolutions de l'ONU. Son Premier Ministre a déclaré qu'Israël n'était pas concerné, et il a poursuivi son agression contre la bande de Gaza et sa population.

Comme les souffrances palestiniennes sont semblables à celles des Libanais à la suite des attaques israéliennes répétées, dont la dernière remonte à juillet 2006! Les Libanais ont répondu à cette agression, unis dans leur attachement aux résolutions de la légitimité internationale, en premier lieu à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Dès que cette résolution a été adoptée, le Liban a fait part de son plein attachement à toutes ses dispositions, alors qu'Israël refuse toujours de respecter nombre d'entre elles.

Les événements qui ont ensanglanté Gaza ont montré que le fond du problème tient à la poursuite de l'occupation israélienne, aux actions menées par Israël en contravention avec le droit international, à son intransigeance et à son rejet du processus de paix reposant sur l'Initiative de paix arabe adoptée par les dirigeants arabes au Sommet de Beyrouth en 2002, qui a été réaffirmée à tous les sommets ultérieurs, outre les principes émanant de la conférence de Madrid et toutes les résolutions pertinentes, la dernière d'entre elles étant la résolution 1860 (2009).

Le moment n'est-il pas venu de mobiliser les efforts de la communauté internationale pour mettre fin au cycle de violence, pour empêcher Israël de poursuivre ses pratiques criminelles et ses violations du droit international? Le moment n'est-il pas venu de contraindre Israël à tenir compte des appels en faveur de la paix lancés par les pays arabes et la communauté internationale?

Quelques heures auparavant, le Liban a félicité S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, du message de paix qu'il a adressé au cours de sa visite dans la région. Le Liban l'a accueilli chaleureusement en tant que représentant de la légitimité internationale. Il déploie des efforts positifs pour trouver des solutions aux diverses crises mondiales, notamment au Moyen-Orient, qui a été le théâtre de l'un des conflits les plus anciens et les plus mortels auxquels l'humanité et les principes du droit international aient dû faire face.

Le Liban a réaffirmé son attachement à la légitimité internationale et à toutes les résolutions de l'ONU en tant qu'instruments permettant de régler les conflits, et nous avons réaffirmé l'importance de toutes les initiatives prises pour instaurer un cessez-le-feu immédiat et mettre fin à cette grave catastrophe humanitaire. Au Liban, nous attendons de l'ONU qu'elle s'acquitte des obligations qui lui ont été conférées par la Charte.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège.

M^gr^ Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait d'emblée exprimer sa solidarité avec les civils, à Gaza et dans certaines villes israéliennes, qui sont les premières victimes d'un conflit cruel.

Ma délégation saisit cette occasion pour souhaiter plein succès au Secrétaire général dans sa mission visant à accélérer les efforts diplomatiques conjoints et à faire en sorte qu'une aide humanitaire urgente parvienne à ceux qui en ont besoin.

Le Saint Siège demande que la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité du 8 janvier 2009, qui appelle un cessez-le-feu immédiat et durable, de même qu'une aide humanitaire sans entrave, soit pleinement mise en œuvre. Au cours de ces derniers jours, nous avons constaté dans la pratique le non-respect, de part et d'autre, de l'obligation de faire la distinction entre civils et cibles militaires. Dans le contexte de cette résolution, nous invitons toutes les parties à respecter pleinement les exigences du droit international humanitaire pour assurer la protection des civils.

L'histoire tourmentée d'environ 60 ans de coexistence des peuples israélien et palestinien a été marquée par une longue succession de conflits, mais aussi de dialogues, notamment les réunions de Madrid, les Accords d'Oslo, le Mémorandum de Wye River, le processus de paix du Quatuor, la Feuille de route et la Conférence d'Annapolis, avec leur solution des deux États. Malheureusement, les nombreux efforts déployés pour restaurer la paix entre les peuples israélien et palestinien ont échoué jusqu'à présent.

Ma délégation estime que de tels échecs sont dus à une volonté politique insuffisamment courageuse et cohérente pour restaurer la paix, de chaque côté, et finalement à un refus de se rassembler et de construire une paix juste et durable.

L'Organisation des Nations Unies a la lourde tâche d'obtenir des parties qu'elles respectent le cessez-le-feu, qu'elles ouvrent la voie aux négociations et à la conclusion d'accords et qu'elles assurent l'accès

de l'aide humanitaire. L'Assemblée générale peut notamment aider les parties au conflit à mettre à jour de nouveaux moyens permettant de restaurer la paix, moyens qui doivent être fondés sur l'acceptation mutuelle et la coopération malgré les différences.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur à cette séance. Nous suspendons brièvement la séance pour permettre au Président d'assumer à nouveau la présidence.

La séance, suspendue à 17 h 35, est reprise à 17 h 55, le Président assumant la présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Chers frères et sœurs, je sais que nous sommes tous impatients de nous prononcer sur le projet de résolution avant 18 heures. Je remercie tous les Membres qui ont fait en sorte de terminer leurs discours dans les temps impartis.

Notre frère européen de la République tchèque a demandé plus de temps pour permettre à l'Union européenne de négocier certains points. Donc, si vous en êtes d'accord; je vous demanderai d'être de retour à 18 h 30 précises, c'est-à-dire dans une demi-heure. D'ici là, la séance est suspendue. S'il vous plaît, ne partez pas et revenez à 18 h 30 précises.

La séance est levée à 18 heures.